

Nouveau service

Un pôle de soins à domicile spécialisé dans la pédiatrie permet d'éviter certaines hospitalisations et aide les parents.

Aurélié Toninato

Manon* a un peu plus de 1 an. À sa naissance, elle a manqué d'oxygène, ce qui a entraîné de lourdes séquelles neurologiques. Depuis, elle a besoin d'une surveillance 24h/24h ainsi que de multiples soins: il faut préparer et lui administrer des traitements, évaluer sa douleur, vérifier son oxygénothérapie, aspirer les sécrétions de ses poumons qu'elle ne parvient pas seule à expectorer, entre autres.

Nathan*, lui, devait traverser la ville tous les vendredis avec sa maman, qui n'a pas le permis, pour recevoir une injection d'anticorps. À la contrainte de l'aller-retour s'ajoutaient celles de l'attente et du risque d'infection face à son état immunosupprimé. Si aujourd'hui il reçoit son traitement tranquillement sur son canapé et que Manon a pu sortir de l'hôpital pour vivre à la maison, c'est grâce à une équipe d'infirmières pédiatriques qui se relaient à leur domicile. Depuis un an, un pôle de soins à domicile spécialisé dans la pédiatrie a été créé pour s'occuper des enfants qui souffrent de maladies chroniques, d'infections aiguës, voire pour ceux qu'il faut accompagner dans des soins palliatifs.

Décharger les parents

Ce pôle est intégré à Vivitas, une structure privée genevoise qui propose des soins à domicile pour adultes depuis une dizaine d'années, et émane de deux infirmières pédiatriques, Noémie Horowitz et Florence Zagzoule, qui ont longtemps travaillé au CHUV, à Lausanne. La première raconte: «Nous sommes parties d'un constat: il n'y avait pas d'équipe spécialisée exclusivement dédiée à la pédiatrie pour les soins à domicile à Genève, au contraire d'autres cantons comme Vaud, Fribourg, le Valais, Neuchâtel ou encore Zurich. Des structures généralistes existent, bien entendu, et certaines ont des infirmières pédiatriques, mais aucune n'est vraiment spécialisée. Nous avons donc décidé de pallier ce manque.»

Le but: dispenser des soins pour permettre de limiter les hospitalisations de l'enfant et lui apporter plus de confort au quotidien. Mais aussi décharger les pa-



Le pôle de soins à domicile spécialisé dans la pédiatrie a été créé pour s'occuper des enfants qui souffrent de maladies chroniques, d'infections aiguës, voire pour ceux qu'il faut accompagner dans des soins palliatifs. STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Depuis un an, les enfants peuvent être soignés à la maison

rents de leur rôle de soignant. «Certains gestes sont très techniques et peuvent être douloureux pour le patient, c'est compliqué pour les parents, c'est une pression et une tension en plus, souligne Noémie Horowitz. Nous sommes là pour les soulager et les rassurer.»

Une infirmière généraliste peut prendre en charge des tout-petits, alors pourquoi faut-il un pôle spécialisé? «Soigner des enfants est une spécialisation, un médecin généraliste n'est pas un pédiatre, les enfants sont hospitalisés en pédiatrie et non en unités pour adultes», répond Alessandro Diana, pédiatre à la Clinique des Grangettes et réfé-

«Nous sommes parties d'un constat: il n'y avait pas d'équipe spécialisée exclusivement dédiée à la pédiatrie pour les soins à domicile à Genève.»

Noémie Horowitz
Infirmière pédiatrique

rent du pôle. Ce ne sont pas les mêmes pathologies, ni le même matériel, ni la même approche.» Noémie Horowitz ajoute: «Les gestes sont différents, parfois plus complexes - poser une voie sur une veine de bébé peut être très délicat - et l'attitude également: on est plus dans le jeu, dans le relationnel, on prend le temps. Mais nous sommes complémentaires avec d'autres structures, notamment l'IMAD avec laquelle nous avons déjà collaboré.»

Cancer comme diabète

Les infirmières interviennent pour des patients de 0 à 18 ans. Elles sont contactées par les pa-

rents comme par des hôpitaux et des cliniques. Le champ d'intervention est vaste: un bébé qui a eu un AVC et qui doit recevoir des injections d'anticoagulant deux fois par jour, un petit atteint d'un cancer qui a besoin de soins et de bilans sanguins réguliers, d'autres qui souffrent de polyhandicaps ou de maladies chroniques.

«Aujourd'hui, les structures hospitalières nous contactent de plus en plus souvent pour un suivi diabétique, rapporte Noémie Horowitz. Nous nous rendons notamment à l'école pour faire les injections.» Elles suivent également un enfant ayant subi une transplantation

rénale qui a besoin de sondages toutes les trois heures afin de vider sa vessie. «Auparavant, ses parents devaient s'absenter de leur travail pour le faire, désormais nous nous en occupons.»

Aujourd'hui, la structure se compose de huit infirmières et les soins dispensés sont remboursés par les assurances maladie. Environ 300 patients ont déjà été pris en charge.

«Cela répond à un vrai besoin, souligne Alessandro Diana. Pouvoir «faire l'hôpital» à la maison change tout pour l'enfant.»

* Prénom d'emprunt

Lancy acquiert une nouvelle parcelle aux Palettes

Commune

Le Conseil municipal a décidé de préempter pour agrandir ses droits à bâtir dans le futur PLQ de la «Boucle des Palettes».

Séance extraordinaire, jeudi 16 septembre, au Conseil municipal de Lancy. Le Délibératif devait se prononcer sur l'acquisition d'une parcelle de 1129 mètres carrés au chemin des Palettes 8B. Pour ce terrain, la Ville de Lancy bénéficiait d'un droit de préemption, le Canton ayant renoncé au sien. Si la Commune avait décidé de faire de même, la parcelle aurait été vendue à un promoteur immobilier. Mais il n'en a rien été.

Soutenu par le PS, les Verts et le MCG, l'exercice du droit de préemption a été accepté. Lancy dispose désormais de davantage



La parcelle de 1129 m² au chemin des Palettes 8B. DR

de droit à bâtir (4800 mètres carrés) dans le futur plan localisé de quartier (PLQ) dit «Boucle des Palettes». Le Conseil administratif projette d'y construire un deuxième habitat évolutif pour seniors (HEPS), une crèche, des locaux associatifs ainsi que commerciaux. Des ambitions soutenues par la gauche. «Cette décision va dans le sens que nous souhaitons pour la ville de Lancy, elle permettra notamment de proposer des logements abordables pour les personnes âgées», se réjouit Nicolas Clémence, élu socialiste.

Le PLR a été le seul à s'opposer au projet. Pour le conseiller municipal Thierry Aeschbacher, les arguments du Conseil administratifs n'étaient pas judicieux. «Le premier point mis en avant a été le prix: 1,82 million de francs, soit une somme inférieure à la

ligne d'acquisition de 2 millions prévus à cet effet. Mais quand on est convaincu d'un projet, ce n'est pas le prix qu'on avance en premier!» De plus, si l'élu PLR dit soutenir le projet intergénérationnel de l'HEPS, il redoute que celui-ci soit composé de logements d'utilité publique (LUP), à l'image de l'HEPS de l'Adret, situé dans le quartier de Pont-Rouge. «Quand une Commune utilise son droit de préemption, c'est généralement pour des logements sociaux. Or, il y en a déjà 80% à l'Adret. Il est important que Lancy maintienne une certaine mixité sociale, avec des propriétés par étage (PPE), par exemple, afin d'assurer des recettes.»

La décision du Conseil municipal ne fait pas les affaires de tout le monde. Un promoteur immobilier était également sur le

coup. Dans un courrier adressé à l'ensemble du Conseil municipal, il a d'ailleurs fait part de sa surprise, affirmant que le Conseil administratif lui avait assuré que Lancy n'utiliserait pas son droit de préemption sur cette parcelle. Des propos nuancés par Damien Bonfanti. «Quand on organise des rencontres pour parler du développement du PLQ, on discute avec tous les acteurs de manière générale. Nous n'avons jamais abordé la question de cette parcelle en particulier.»

Le conseiller administratif lancéen précise d'ailleurs qu'en temps normal, le promoteur doit adresser un courrier officiel demandant à la Commune si elle pense utiliser son droit de préemption. Un tel courrier n'a jamais été envoyé par le promoteur concernant cette parcelle. **Léa Frischknecht**